



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

N°77

17 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Jean-Louis MALYS, SECRETAIRE NATIONAL

RETRAITE :

DE NOUVEAUX DROITS POUR LES APPRENTIS

La CFDT se félicite de la publication ce jour du décret permettant aux apprentis de **valider l'intégralité de leur durée de formation** au titre de leurs droits à la retraite. Cette mesure que la CFDT revendiquait depuis longtemps prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Cette avancée extrêmement importante a été obtenue au cours de la concertation qui a abouti à la loi portant réforme des retraites du 22 janvier 2014. **Cette mesure de justice sociale permet aux futures générations d'améliorer leurs droits, elle est le résultat de l'action et de l'engagement de la CFDT.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Assistante